

DECISION DU MAIRE

Décision n°112

Objet : Attribution du marché de travaux d'aménagement du terrain de boules Lyonnaises.

L'an deux mille vingt-deux, le

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire,

Vu la mise en concurrence faite par envoi de dossiers par internet avec une remise des offres au 22 juillet 2022,

Vu les candidats ayant remis une offre dans les délais : TPR (84), BRAJA VESIGNE (84).

Vu l'avis de la commission lors de sa réunion du 26 juillet 2022.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux d'aménagement du terrain de boules Lyonnaises à l'entreprise BRAJA VESIGNE sise à Orange (84), pour un montant de total de 29 859 € HT soit 35 830, 80 € TTC.

Article 2 : Un ordre de service prescrira le commencement des travaux.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, introduite devant le Tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le marché sera notifié au titulaire après visa de la décision par les services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20220726-033-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022

Notification : 04/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

Fait à Piolenc,
le 26 juillet 2022

